

DROIT D'EXPRESSION DE LA MINORITÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

GROUPE AGIR ENSEMBLE

Après lecture du bilan de mandat de la municipalité adressé aux habitants du village, dont nous n'avons eu connaissance qu'après avoir écrit la page qui nous été accordée en droit de réponse, nous souhaitons apporter quelques compléments et clarifications sur les sujets importants pour lesquels nous avons pu être mis en cause, parfois de façon insidieuse, ainsi que sur la communauté de communes où siège l'un d'entre nous.

Achat de la maison de retraite : proposé par le maire à la suite de l'annonce de sa fermeture et afin de garder la maîtrise par la commune du devenir des bâtiments. Lors du vote en conseil municipal **nous avons approuvé sans réserve cet achat**. Nous nous sommes opposés en revanche aux modalités de financement proposées (paiement cash et faible emprunt qui obéreraient la réalisation de futurs projets). **Position d'ailleurs partagée par la majorité des conseillers municipaux tant de la majorité que de la minorité.**

La crèche : c'est bien le maire et son premier adjoint qui ont remis en cause, dès le début de leur mandat, la convention dûment signée en 2018 entre Roger Deranque, maire de l'époque, et Robert Fabre alors président de COTELUB. Cette convention prévoyait la construction financée par COTELUB d'une nouvelle crèche en échange de la propriété des locaux de l'actuelle crèche « les minots ». **Sa remise en cause a entraîné l'annulation par COTELUB de ce projet de construction, pourtant prévu initialement dans son budget.** C'est notre mobilisation aux côtés des parents usagers de la crèche qui a amené le Maire à reconnaître enfin la propriété des locaux actuels à COTELUB et qui a permis après quatre ans d'immobilisme, le déblocage du dossier de construction d'une nouvelle crèche. **À la suite de quoi le conseil communautaire du 20 novembre 2025 vient de voter à l'unanimité son accord pour l'achat d'un terrain situé « chemin de la Roque » à Cucuron afin de réaliser la nouvelle crèche pour l'accueil de trente enfants.**

L'opération « les cerisiers » - site Pourrières : Ce projet a été largement modifié par la majorité municipale par rapport au projet initial. La réduction du nombre de logements locatifs sociaux de **12 à 6 en accession sociale à la propriété** et le prix prohibitif **des logements et villas (4000€/m2), font perdre de sa pertinence au projet** qui en l'état ne répond pas au besoin de logements des habitants et des jeunes du village.

COTELUB, notre communauté de communes : Après un début de mandat où le maire et son premier adjoint semblaient vouloir remettre en cause l'appartenance de Cucuron à COTELUB, nous avons constaté un fort absentéisme de leur part, tout au long du mandat. Le maire a été très peu présent dans les instances où il aurait dû siéger et n'a pas pu faire entendre sa voix, l'un des trois conseillers communautaires n'a jamais siégé et seul le conseiller de notre groupe, Alain Gueydon a été assidu. Il s'est donc retrouvé bien seul pour représenter notre commune, d'autant qu'il a été privé des informations qu'aurait pu avoir le Maire.